



## Voies Navigables de France : un navire à la dérive

# STOP aux Risques Psycho-Sociaux !

« RPS »

Quelques extraits du rapport d'expertise réalisé par un cabinet indépendant à la DTNE, que VNF cherche à minimiser :

**Nota : ces constats pourraient être faits dans chacune des 6 autres directions territoriales, et même pour certains, au siège de l'établissement ...**

“ Les personnels vivent dans un **contexte de réorganisation constante** qui touche toutes les catégories de personnel, qu'ils soient de l'exploitation, de la maintenance ou du secteur tertiaire. Cette transformation en marche de VNF est principalement impulsée par **un COP dont l'objectif premier est la baisse d'effectifs**. Les réorganisations en cours ne sont donc pas des projets d'optimisation ayant pour résultat une baisse des effectifs, mais s'apparentent davantage à un **exercice de contorsion visant à sortir le travail avec les effectifs restants, en constante diminution.** ”

“ (...) les agents, et notamment les plus anciens, se voient confrontés à une révolution culturelle où le « cœur du métier », à savoir « faire passer des bateaux », se trouve aujourd'hui fortement bousculé, notamment par **des « dénavigations » temporaires ou permanentes** dépendant aujourd'hui de l'implication budgétaire des collectivités locales à travers « un contrat de canal », soit absent, soit en cours de négociation. ”

ou encore ...

“ Ces adaptations organisationnelles imposées par les coupes franches dans les ETP, et notamment les ETP de catégorie C, **impactent négativement les conditions de réalisation du travail, la santé et la sécurité des salariés** (...) Ainsi, toutes et tous, des « cochons de talus » aux cadres dirigeants, sont pris dans **un système puissant d'exposition aux RPS** avec, pour nombre d'entre eux des troubles déjà très installés. ”

# Les réorganisations se succèdent à VNF,

## au détriment de la santé des agents

**STOP!**

Ces changements incessants et le manque de vision à long terme génèrent un stress intense, une perte de repère et une dégradation de l'ambiance de travail, avec pour conséquence :

- Souffrance et mal être au travail
- Surcharge de travail, qualité de travail empêchée, conflit de valeurs, tensions relationnelles
- Augmentations des arrêts de travail avec des troubles
- Départ de nombreux collègues expérimentés
- Dégradation de la qualité de notre service public

Nous sommes tous concernés, personnel de droit privé, de droit public, OPA, administratif, personnel d'exploitation, mainteneur, managers et managés.

**Toutes et tous, nous subissons les effets induits par les multiples réorganisations, à la création des pôles nationaux et aux suppressions d'effectifs.**

VNF cherche à minimiser la situation en lançant un diagnostic national sur les risques psychosociaux au sein de l'établissement avec l'aide du cabinet SEMAPHORES. Cette

étude est réalisée par des personnes de l'établissement formées par le cabinet partenaire qui utilisent une méthode de l'Institut National de Recherche et de Sécurité, où les auditions se font par thématique et par groupe de 12 sur des périodes de 2 à 3 heures.

Au vu des conditions de réalisation de ce diagnostic : temps de parole limité, travaux en groupe, trop faible participation des agents pour être révélateur de quoi que ce soit... , **la CGT considère que cette méthode n'est pas viable.**

## Prévenir les RPS, une obligation pour l'employeur :



L'article L4121-1 du Code du travail impose à VNF de prendre « *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.* »

**La CGT exige, dans chaque DT, la réalisation d'une véritable expertise par des cabinets indépendants, par des professionnels, afin que les RPS soient objectivement et justement évalués :**

- Chaque agent doit pouvoir s'exprimer librement et individuellement sur ses conditions de travail, sans crainte de « *représailles* » ou de « *sanctions* » par sa hiérarchie
- Des mesures de prévention doivent être prises à la hauteur des risques identifiés et des situations d'urgence déjà avérées
- Le DUERP doit intégrer l'ensemble de ces mesures de prévention. Il doit être accessible à chaque agent, comme l'exige la loi.

**La CGT porte ces revendications en CSA,** (malheureusement nous ne sommes pas majoritaires dans toutes les instances des DT de VNF). Nous invitons tous les représentants du personnel à le faire.

**La CGT demande un moratoire sur toutes les réorganisations en cours ou à venir à VNF,**

**jusqu'à la réalisation d'une véritable analyse des RPS afin d'en connaître les véritables effets sur la santé des agents de l'établissement.**